PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 12 mars 2019 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Étienne Urbain, district 1
Poste vacant, district 2,
Isabel Lapointe, district 3
Sandra Mercier, district 4
Dany Beauséjour, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Xavier-Antoine Lalande, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général, est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 078-03-19
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS

La période d'interventions s'est tenue de 19 h 04 à 19 h 05.

Les sujets abordés par les élus ci-après mentionnés ont été les suivants :

Madame la conseillère Sandra Mercier (district 4)

- ✓ La Foire du livre le 30 mars 2019 au profit de la Maison des jeunes;
- ✓ La Foire artistique le 06 avril 2019.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DU PUBLIC RELATIVEMENT AUX SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR

La période d'interventions s'est tenue de 19 h 05 à 19 h 07.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants :

Madame Ginette Sévigny

- ✓ La date de la Grande Corvée (Jour de la Terre) et la possibilité qu'il y ait encore de la neige;
- ✓ Réussite du Colombanois.

RÉSOLUTION 079-03-19
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et qu'en conséquence la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019.

DÉPÔT D'UNE MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est procédé au dépôt d'une mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires, datée du 04 mars 2019, de monsieur le conseiller Étienne Urbain, le tout conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.* (RLRQ, chapitre E-2.2, article 357 et suivants) et à la transmission d'un relevé du membre qui a déposé sa déclaration au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION 080-03-19
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 331-11-17 RELATIVE À LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DE DIFFÉRENTS COMITÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que par la résolution 331-11-17, le Conseil municipal a procédé à la nomination des membres du Conseil au sein de différents comités municipaux;

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Eric Milot, conseiller du district électoral numéro 2;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin de changer les nominations au Comité de la sécurité incendie et au Comité de retraite;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et unanimement résolu:

DE NOMMER monsieur le conseiller Étienne Urbain au Comité de la sécurité incendie et madame Danielle Deraiche au Comité de retraite.

RÉSOLUTION 081-03-19
DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT que les Archives nationales du Québec ont approuvé le calendrier de conservation de la Ville de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la destruction de certains documents, et ce, conformément au calendrier de conservation;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

DE DÉPOSER ET D'APPROUVER la liste de destruction de documents datée du 12 février 2019;

D'AUTORISER la destruction des documents.

RÉSOLUTION 082-03-19
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de quatre cent trente-sept mille huit cent neuf dollars et trente-trois cents (437 809,33 $), en référence aux chèques numéros 23527 à 23653;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 FÉVRIER AU 28 FÉVRIER 2019

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 février au 28 février 2019. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant d'un million quatre-vingt-six mille trois cent dix dollars et quatre-vingt-cinq cents (1 086 310,85 $) en référence aux chèques numéros 23459 à 23526 a été effectué en vertu du règlement numéro 1018.

RÉSOLUTION 083-03-19
ATTRIBUTION DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES DANS LE CADRE DE LA TENUE DE L'ÉLECTION PARTIELLE DU 05 MAI 2019

CONSIDÉRANT la démission du conseiller du district électoral numéro 2 en date de 07 février 2019;

CONSIDÉRANT que lorsqu'un poste au sein du Conseil municipal est vacant, la présidente d'élection doit entreprendre les démarches requises afin de combler le poste;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement de délégation de pouvoir, la présidente d'élection a les pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et de procéder à l'embauche de personnel électoral dans la limite des crédits votés par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'estimation budgétaire effectuée par la présidente d'élection;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'ATTRIBUER des crédits budgétaires au montant de trente-deux mille trois cents dollars (32 300 $) pour la tenue de l'élection partielle du poste de conseiller au district électoral numéro 2.

RÉSOLUTION 084-03-19
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES PROCÉDURES RELATIVES À LA VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER PAR LA MUNICIPALITÉ REGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville désire ajouter la vente de certains immeubles inscrits aux listes datées du 21 février et du 11 mars 2019 pour non-paiement de l'impôt foncier;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, la greffière, à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord afin que celle-ci procède à la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier des immeubles inscrits sur ces listes. Cette vente aura lieu le 13 juin 2019 aux bureaux administratifs de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord situés à Saint-Jérôme.

RÉSOLUTION 085-03-19
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DANS LE CADRE DES MUTUELLES DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, la greffière à signer l'entente relative aux mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail.

RÉSOLUTION 086-03-19
ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2014 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES D'UNE PARTIE DE CERTAINES RUES (PROGRAMMATION 2019) ET AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (1 275 000 $) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 février 2019 par monsieur le conseiller Dany Beauséjour;

CONSIDÉRANT la présentation du règlement qui a été faite par le président de l'assemblée à la séance du 12 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le président de l'assemblée a procédé à la présentation du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 2014 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières d'une partie de certaines rues (programmation 2019) et autorisant un emprunt d'un million deux cent soixante-quinze mille dollars (1 275 000 $) nécessaire à cette fin.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2015 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (550 000 $) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Monsieur le conseiller Étienne Urbain donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 2015 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et autorisant un emprunt de cinq cent cinquante mille dollars (550 000 $) nécessaire à cette fin.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2015 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (550 000 $) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Le président de l'assemblée procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement 2015 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et autorisant un emprunt de cinq cent cinquante mille dollars (550 000 $) nécessaire à cette fin, lequel sera adopté à une séance ultérieure, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-2019-01 – TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1002-2019

Madame la conseillère Isabel Lapointe donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1002-2019-01 – tarification de l'ensemble des services municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 1002-2019.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1002-2019-01 – TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1002-2019

Le président de l'assemblée procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement 1002-2019-01 – tarification de l'ensemble des services municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 1002-2019, lequel sera adopté à une séance ultérieure, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'AGENDA 21 LOCAL DES MOIS DE JUILLET 2018 À DÉCEMBRE 2018

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose les procès-verbaux du Comité consultatif de l'Agenda 21 local des réunions suivantes :

- 31 juillet 2018;
- 27 août 2018;
- 24 septembre 2018;
- 29 octobre 2018;
- 26 novembre 2018;
- 17 décembre 2018.

RÉSOLUTION 087-03-19
MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS BÉLANGER SAUVÉ S.E.N.C.R.L. AFIN DE RECOUVRER TOUTES SOMMES QUI SERAIENT DUES À LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN PAR LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN CONCERNANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LA MONTÉE SAINT-NICHOLAS POUR LE DRAINAGE DE LA PLACE LINDA (VP 2015-6,2)

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater un procureur afin d'entreprendre tous les recours nécessaires afin de recouvrer toutes sommes qui seraient dues par la Ville de Saint-Jérôme à la Ville de Saint-Colomban dans le cadre de l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Saint-Jérôme et la Ville de Saint-Colomban concernant la réalisation de travaux sur la montée Saint-Nicholas pour le drainage de la place Linda (VP 2015-6,2);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

DE MANDATER la firme d'avocats Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. pour conseiller la Ville et pour entreprendre toutes les procédures requises relativement au sujet ci-avant mentionné.

La présente résolution ne peut en aucun cas être considérée comme étant une renonciation au droit au secret professionnel.

RÉSOLUTION 088-03-19
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION DANS LE CADRE DU DOSSIER DE COUR NUMÉRO 700-17-010141-132 (VILLE DE SAINT-COLOBAN C. NORMAND ST-LOUIS ET 9175-5157 QUÉBEC INC. ET ALS.)

CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté Prévost Fortin D'Aoust, s.e.n.c.r.l.

pour représenter et conseiller la Ville relativement au dossier de Cour numéro 700-17-010141-132 (Ville de Saint-Colomban c. Normand St-Louis et 9175-5157 Québec Inc. et als.);

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'AUTORISER la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust, s.e.n.c.r.l. à accepter la transaction telle que présentée;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, la greffière à signer tous les documents requis.

La présente résolution ne peut en aucun cas être considérée comme étant une renonciation au droit au secret professionnel.

RÉSOLUTION 089-03-19
EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher un directeur des ressources humaines;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures et des entrevues, le directeur général recommande d'embaucher madame Catherine Lalonde à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER madame Catherine Lalonde à titre de directrice des ressources humaines dès que disponible et au plus tard le 08 avril 2019;

DE LUI VERSER un salaire annuel correspondant à l'échelon 1 de la classe d'emploi 3 et de l'intégrer aux avantages prescrits dans la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés-cadres de la Ville.

DE RECONNAÎTRE les années d'expérience municipale de quatre (4) ans de madame Catherine Lalonde pour les fins de vacances annuelles et lui accorder vingt (20) jours de vacances annuelles.

La présente résolution est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 090-03-19
AUTORISATION DE SIGNATURE DES LETTRES D'ENTENTE 2019-03 ET 2019-05 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 3795

CONSIDÉRANT les ententes survenues entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relativement aux lettres d'entente suivantes:

- ✓ Création d'un poste de commis à la bibliothèque, poste régulier de vingt (20) heures par semaine à horaire variable (2019-03);

- ✓ Modification à l'horaire de travail du poste de commis à la bibliothèque, poste de 36 heures (madame Patricia Cooney) (2019-05).

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, la greffière à signer les lettres d'entente numéros 2019-03 et 2019-05 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795.

RÉSOLUTION 091-03-19
NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-COLOMBAN

Il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, madame Carole Pagé afin de représenter la Ville de Saint-Colomban au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE FÉVRIER 2019 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois de février 2019 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

RÉSOLUTION 092-03-19
ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION RÉVISÉ POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux de la taxe d'accise, la Ville doit procéder à l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, le tout conformément aux exigences du Guide d'élaboration;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, un plan d'intervention révisé pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées a été réalisé par la firme Aqua Data Inc. en mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'ADOPTER le plan d'intervention révisé pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées daté du mois de mai 2018.

RÉSOLUTION 093-03-19
ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS DANS LE CADRE DE LA RÉCUPÉRATION DE DIVERS MATÉRIAUX DE L'ÉCOCENTRE DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT que la Ville désire effectuer la gestion et l'exploitation de l'écocentre situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la Ville doit conclure divers partenariats afin de procéder à la récupération des matériaux déposés à l'écocentre;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et unanimement résolu:

D'AUTORISER le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à prendre toutes les mesures requises afin d'établir tous les partenariats requis, dont notamment avec les partenaires suivants:

- Centre d'entraide de Saint-Colomban;
- Organisme Le Support;
- Compagnie Trek Métal;
- Mattcanada.

RÉSOLUTION 094-03-19
OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS DE GESTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC (URB-SP-2019-299)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels de gestion des réseaux d'aqueduc (URB-SP-2019-299);

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 26 février 2019:

ENTREPRISES	POINTAGE INTÉRIMAIRE	PRIX	POINTAGE FINAL
Aquatech société de gestion de l'eau Inc.	85	306 997,83 $	1,63

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'aménagement, environnement et urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Aquatech société de gestion de l'eau Inc., et ce, conformément à leur soumission datée du 26 février 2019 au montant total de trois cent six mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quatre-vingt-trois cents (306 997,83 $) pour une période de cinq (5) ans, excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-412-00-411.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 095-03-19
ACCEPTATION DE LA DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT 5 086 419

CONSIDÉRANT qu'une demande d'acquisition du lot CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-SIX MILLE QUATRE CENT DIX-NEUF (5 086 419) du cadastre du Québec a été présentée par monsieur Ismaël Cousillas;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté la résolution 328-08-12 le 14 août 2012 afin de mandater un arpenteur-géomètre et qu'il y a lieu de finaliser le dossier;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté la résolution 066-02-18, le 13 février 2018, acceptant la cession du lot, laquelle résolution était valide pour une durée de douze (12) mois;

CONSIDÉRANT que la résolution 066-02-18 est venue à échéance et que les parties désirent finaliser le dossier;

CONSIDÉRANT que, dans l'éventualité où le lot ferait partie du domaine public, le Conseil municipal consent, expressément, par la présente résolution, à en changer la vocation et à le verser dans le domaine privé avant l'aliénation.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

DE CHANGER la vocation du lot, si requis, et de le verser dans le domaine privé;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, la greffière à signer tous les documents requis afin de procéder à l'acquisition du lot CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-SIX MILLE QUATRE CENT DIX-NEUF (5 086 419) du cadastre du Québec;

DE FIXER le prix au montant de l'évaluation municipale, une fois le caractère de rue retiré, le cas échéant, majoré de deux cent cinquante dollars (250 $), le tout conformément au règlement de tarification en vigueur;

Le tout conditionnellement à ce que le propriétaire s'engage à procéder au regroupement des lots DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE-QUATORZE (2 080 074), DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE QUATRE-VINGT-TROIS (2 080 083), DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TROIS MILLE TRENTE-CINQ (2 963 035), TROIS MILLIONS SEIZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX (3 016 490) et CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-SIX MILLE QUATRE CENT DIX-NEUF (5 086 419) du cadastre du Québec, à ses frais, dans un délai de douze (12) mois suivant la transaction.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte d'acquisition sont aux frais du requérant.

La présente résolution est valide pour une période de douze (12) mois, advenant que la transaction ne soit pas notariée dans ce délai, la présente résolution deviendra nulle et non avenue, sans avis ni autre formalité.

RÉSOLUTION 096-03-19
AUTORISATION D'EXEMPTER DOMINIC LIRETTE DE L'OBLIGATION DE DÉTENIR UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

CONSIDÉRANT que monsieur Dominic Lirette est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de demander une exemption en vertu de l'article 5 du règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des urbanistes;

CONSIDÉRANT que monsieur Dominic Lirette est au service exclusif de la Ville de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT que la Ville prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute faute ou négligence commise dans l'exercice de la profession de Dominic Lirette;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointeet résolu unanimement:

D'EXEMPTER monsieur Dominic Lirette de l'obligation de détenir une assurance responsabilité professionnelle.

DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR NORMAND DES PRÉS À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, pour départ à la retraite, en date du 29 mars 2019, de monsieur Normand Des Prés, occupant la fonction d'inspecteur en bâtiment.

RÉSOLUTION 097-03-19
EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme a procédé à une recherche de candidatures pour un poste d'inspecteur en bâtiment, poste régulier de 37,5 heures par semaine, pour le Service d'aménagement, environnement et urbanisme;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures, le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme recommande de procéder à l'embauche de madame Cloé Landry;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, à compter du 1er avril 2019, madame Cloé Landry au poste d'inspectrice en bâtiment pour le Service d'aménagement, environnement et urbanisme, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente embauche est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 098-03-19
EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT, POSTE SURNUMÉRAIRE (REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ)

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher du personnel surnuméraire pour un remplacement de congé de maternité;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, à compter du 1er avril 2019, monsieur Jérémy Jourdain à titre d'inspecteur en environnement et urbanisme au Service d'aménagement, environnement et urbanisme, poste surnuméraire (remplacement d'un congé de maternité), et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente embauche est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 099-03-19
AUTORISATION DE PROCÉDER À DIFFÉRENTS APPELS D'OFFRES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville et la nécessité de procéder à différents appels d'offres pour la fourniture de biens et de services dans le cadre des activités du Service des travaux publics;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à procéder aux appels d'offres nécessaires, dans le respect des budgets alloués, pour les opérations du Service des travaux publics:

- ✓ Acquisition d'un camion dix (10) roues (TP-SP-2019-317);
- ✓ Acquisition d'un camion de type châssis-cabine avec benne basculante (TP-SP-2019-318);
- ✓ Acquisition d'une pelle dont le poids opérationnel est d'au moins 10 000 kg (TP-SP-2019-319);
- ✓ Location de conteneurs, collecte, transport et traitement des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) (TP-SI-2019-321).

RÉSOLUTION 100-03-19
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UN NOUVEAU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACQUISITION D'UN FARDIER D'UNE CAPACITÉ DE VINGT-CINQ (25) TONNES (TP-SI-2019-320)

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été déposée à la suite de l'appel d'offres sur invitation relatif à l'acquisition d'un fardier d'une capacité de vingt-cinq (25) tonnes (TP-SI-2018-294);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres relativement à l'acquisition d'un fardier d'une capacité de vingt-cinq (25) tonnes (TP-SI-2019-320).

RÉSOLUTION 101-03-19
OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN RÂTEAU DE SOIXANTE (60) POUCES

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'un râteau de soixante (60) pouces;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- Atelier RF;
- Garier Inc.;
- Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Atelier RF	6 718,70 $
Garier Inc.	7 362,95 $
Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée	9 040,00 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie Atelier RF, au coût de six mille sept cent dix-huit dollars et soixante-dix cents (6 718,70 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 22 février 2019;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-00-725, projet 2019-08 et financée par le fonds de roulement et remboursable sur une période de deux (2) ans.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 102-03-19
DEMANDES DE PERMIS DE VOIRIE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT que la Ville doit obtenir une permission de voirie du MTQ pour intervenir sur les routes entretenues par celui-ci;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le MTQ;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et unanimement résolu:

DE DEMANDER au MTQ de lui accorder les permissions de voirie pour l'année 2019;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 $) puisque la Ville s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie;

De plus, la Ville s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

RÉSOLUTION 103-03-19
NOMINATION D'UNE JOURNALIÈRE SPÉCIALISÉE AFFECTÉE À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux public a procédé à une recherche de candidatures;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures, le directeur du Service des travaux publics recommande de procéder à la nomination de madame Martine Gévry;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, madame Martine Gévry, au poste de journalière spécialisée affectée à l'écocentre, poste de quarante (40) heures par semaine, à horaire variable, pour une durée de sept (7) mois, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 104-03-19
NOMINATION D'UN POMPIER ÉLIGIBLE

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de pompier éligible au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures, le directeur du Service de sécurité incendie recommande de procéder à la nomination de monsieur Rémi Désabrais;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, monsieur Rémi Désabrais, au poste de pompier éligible pour le Service de sécurité incendie, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente résolution est conditionnelle au maintien du lieu de résidence principale à une distance maximale de sept (7) kilomètres du poste incendie 2.

RÉSOLUTION 105-03-19
NOMINATION D'UN CAPITAINE À LA LOGISTIQUE ET SOUTIEN AUX OPÉRATIONS À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de capitaine à la logistique et soutien aux opérations à temps partiel de dix (10) heures par semaine au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures et des entrevues, le directeur du Service de sécurité incendie recommande de procéder à la nomination de monsieur Alexandre Charest;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, monsieur Alexandre Charest à titre de capitaine à la logistique et soutien aux opérations à temps partiel de dix (10) heures par semaine pour le Service de sécurité incendie;

DE LUI VERSER un salaire annuel correspondant à l'échelon 1 de la fonction de capitaine à la logistique et soutien aux opérations, classe 1, au prorata du nombre d'heures requis par le poste, et de l'intégrer aux avantages prescrits dans la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés-cadres de la Ville.

RÉSOLUTION 106-03-19
NOMINATION D'UN LIEUTENANT

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué et que monsieur Maxime Lacelle a été nommé pompier éligible par la résolution 404-11-16, conformément aux dispositions de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, monsieur Maxime Lacelle, au poste de lieutenant pour le Service de sécurité incendie, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 107-03-19
EMBAUCHE DE DEUX (2) POMPIERS

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a procédé à une recherche de candidatures pour deux (2) postes de pompiers au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures, le directeur du Service de sécurité incendie recommande de procéder à l'embauche de messieurs Patrick Courville et Zachary Fortin;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, séance tenante, messieurs Patrick Courville et Zachary Fortin, au poste de pompiers pour le Service de sécurité incendie, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

Les présentes embauches sont conditionnelles à un examen médical ne démontrant aucun empêchement à exécuter les fonctions requises par l'emploi, à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire et à la réception des documents relatifs à l'embauche.

La présente résolution est également conditionnelle au maintien du lieu de résidence principale à une distance maximale de sept (7) kilomètres du poste incendie 1 pour monsieur Patrick Courville et au maintien du lieu de résidence principale à une distance maximale de sept (7) kilomètres du poste incendie 2 pour monsieur Zachary Fortin.

RÉSOLUTION 108-03-19
AUTORISATION À LA FABRIQUE DE SAINT-COLOMBAN DE PROCÉDER À LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER AFIN D'AMASSER DES FONDS

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Saint-Colomban désire amasser des fonds en procédant à la tenue d'un barrage routier aux intersections suivantes:

- ✓ côte Saint-Paul et montée de l'Église;
- ✓ montée Saint-Nicholas et montée Filion;
- ✓ chemin de la Rivière-du-Nord et rue Lajeunesse.

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur la qualité de vie, l'autorisation du Conseil municipal est requise;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et unanimement résolu:

D'AUTORISER la Fabrique de Saint-Colomban à tenir un barrage routier le 01 juin 2019 de 9 h à 15 h, aux intersections mentionnées précédemment.

RÉSOLUTION 109-03-19
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX MANIFESTATIONS LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC, ÉDITION 2019

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec, pour l'année 2019;

D'AUTORISER le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 110-03-19
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE D'UTILISATION D'UN TERRAIN POUR LA PRATIQUE DU SOCCER

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente avec monsieur Jean-Paul Dupont afin d'obtenir un droit d'utilisation sur le lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE HUIT CENT VINGT-HUIT (1 672 828) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette entente permettra à la Ville d'utiliser le terrain pour la pratique du soccer pour les saisons estivales 2020 à 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par,madame la conseillère Sandra Mercier appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, la greffière à signer l'entente relative à l'utilisation du lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE HUIT CENT VINGT-HUIT (1 672 828) du cadastre du Québec pour la pratique du soccer.

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR GUILLAUME PRONOVOST À TITRE D'INTERVENANT À LA MAISON DES JEUNES

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 28 février 2019, de monsieur Guillaume Pronovost occupant la fonction d'intervenant à la Maison des jeunes.

RÉSOLUTION 111-03-19
NOMINATION D'UN INTERVENANT À LA MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire a procédé à une recherche de candidatures pour un poste d'intervenant à la Maison des jeunes, poste régulier temps partiel à horaire variable;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures, le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire recommande de procéder à la nomination de monsieur Kevin Berthiaume;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, monsieur Kevin Berthiaume, au poste d'intervenant à la Maison des jeunes pour le Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire, poste régulier temps partiel à horaire variable, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 112-03-19
EMBAUCHE D'UN CONCIERGE POUR LE SERVICE DES SPORTS, DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, POSTE SURNUMÉRAIRE

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire a procédé à une recherche de candidatures pour un poste surnuméraire de concierge au Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures, le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire recommande de procéder à l'embauche de monsieur Claude Simard;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, séance tenante, monsieur Claude Simard à titre de concierge, poste surnuméraire au Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente embauche est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 113-03-19
NOMINATION D'UNE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION, POSTE DE REMPLACEMENT DE TRENTE-SIX (36) HEURES PAR SEMAINE À HORAIRE VARIABLE POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT le besoin de nommer une technicienne en documentation, poste de trente-six (36) heures par semaine à horaire variable afin d'effectuer un remplacement d'une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, madame Èvelyne Lamothe à titre de technicienne en documentation au Service de la bibliothèque, poste de remplacement de trente-six (36) heures par semaine à horaire variable pour une durée indéterminée, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS

La période d'interventions s'est tenue de 19 h 57 à 20 h 30.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Yvon Bélanger

- ✓ La vente pour défaut de paiement des taxes;
- ✓ La transaction dans le dossier de Cour numéro 700-17-010141-132 (Ville de Saint-Colomban c. Normand St-Louis et 9175-5157 Québec Inc. et als.);
- ✓ Le plan image de la rue Normand;
- ✓ Les travaux de la côte Saint-Nicholas.

Monsieur Marc Lalande

- ✓ Les ornières sur les routes;
- ✓ Les grandes accumulations de neige;
- ✓ La surveillance de quartier.

Monsieur Serge Faust

- ✓ Les dossiers de poursuites judiciaires;
- ✓ Le marché public et le coût de location des espaces;
- ✓ Le procès-verbal du 11 septembre 2018;
- ✓ Les empêchements judiciaires;
- ✓ La demande conjointe relative à l'attribution d'une école secondaire;
- ✓ La réclamation à l'encontre de monsieur Jean Dumais.

Monsieur Yvon Bélanger

- ✓ Le jugement dans le cadre du dossier Bonniebrook.

RÉSOLUTION 114-03-19
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 30 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Xavier-Antoine Lalande Maire	Me Stéphanie Parent Greffière